

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beaucaire, lundi 20 juillet 2020

Les déchèteries du territoire de Sud Rhône Environnement auditées pour améliorer leurs performances en matière de service à la population et de tri des déchets.

Sud Rhône Environnement est un syndicat intercommunal en charge du traitement des déchets des ménages de 53 communes réparties entre le Gard et les Bouches-du-Rhône.

Avec 13 déchèteries sur son territoire, gérées par différentes collectivités locales (Communautés de Communes Beaucaire Terre d'Argence et Vallée des Baux et des Alpilles, Communauté d'Agglomération de Nîmes, d'Arles Crau Camargue Montagnette et SICTOMU), Sud Rhône Environnement a à cœur d'offrir aux administrés une offre de service public identique.

Chaque mois, chaque déchèterie reçoit, la visite d'un agent de Sud Rhône Environnement afin que celui-ci relève la qualité du tri opéré par les habitants sous l'œil des agents territoriaux. Le rôle de Sud Rhône Environnement est alors de prêter une oreille attentive aux doléances des agents techniques sur place, de répondre à leurs questions, de leur rappeler si nécessaire les consignes de tri et de veiller à ce que le planning des évacuations de chaque flux de déchets soit adapté à chaque déchèterie.

« L'année dernière, nous avons mis en place une caisse de doute pour les DDS (déchets diffus spécifiques¹) qui permet au gardien de mettre de côté les produits qui sortent de l'ordinaire. C'est alors à Sud Rhône Environnement de lui apporter des réponses claires. C'est une démarche très appréciée par les agents. » explique Aurore, chargée du suivi des déchèteries chez Sud Rhône Environnement.

Au cours de l'année 2018, ces audits ont permis de mettre en évidence un besoin de communication à travers une signalétique explicative des consignes de tri.

« Plus les consignes de tri seront expliquées en amont aux usagers, plus le travail de vérification des gardiens sera facilité. De plus, une benne remplie selon la réglementation c'est une benne dont le contenu ne sera pas refusé à son arrivée sur le site de traitement Et qui dit moins de refus dit moins à payer pour la collectivité. » ajoute Aurore.

Enfin, pour assurer la sécurité des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques²) dans les déchèteries, Sud Rhône Environnement accompagne les collectivités dans la mise en place de bonnes pratiques notamment la sensibilisation et la formation des agents techniques au marquage systématique des gros appareils.

¹ Les DDS sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque important pour la santé et/ou l'environnement

² Les D3E sont une catégorie de déchets constituée des équipements en fin de vie, fonctionnant à l'électricité ou via des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs (ce sont surtout des ordinateurs, imprimantes, téléphones portables, appareils photos numériques, réfrigérateurs, jeux électroniques, télévisions, etc.).